

RAPPORT ANNUEL 2011-2012



Ordre des géologues
du Québec

SOMMAIRE

page

i	Lettres de présentation
1	Message du Président
3	Analyse du Directeur général
4	Activités du Conseil d'administration
9	Activités des comités et autres instances
9	Bureau du Syndic
10	Surveillance de l'exercice illégal
10	Comité de révision
10	Conseil de discipline
10	Conseil d'arbitrage
11	Comité d'inspection professionnelle
11	Comité des normes d'admission
12	Comité des examinateurs
13	Comité de vérification
13	Comité consultatif sur la géologie de l'aménagement et de l'environnement
14	Renseignements généraux
Annexe	Rapport de l'auditeur indépendant

COORDONNÉES

Ordre des géologues du Québec
500, rue Sherbrooke Ouest
Bureau 900
Montréal (Québec) H3A 3C6

téléphone : 514 278-6220
sans frais : 1-888-377-7708
courriel : info@ogq.qc.ca
Internet : <http://www.ogq.qc.ca>

**LETTRES
DE
PRÉSENTATION**

Québec, 5 octobre 2012

Monsieur Jacques Chagnon
Président de l'Assemblée nationale

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous soumettre, en votre qualité de président de l'Assemblée nationale, le rapport de l'Ordre des géologues du Québec pour l'exercice du 1^{er} avril 2011 au 31 mars 2012.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération très distinguée.

Le Ministre responsable de l'appli-
cation des lois professionnelles,

Bertrand St-Arnaud

Montréal, 5 octobre 2012

Monsieur Bertrand St-Arnaud
**Ministre de la Justice responsable de l'application des lois profession-
nelles**

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter, en votre qualité de Ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport de l'Ordre des géologues du Québec pour l'exercice du 1^{er} avril 2011 au 31 mars 2012.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma considéra-
tion très distinguée.

Le président,

Robert Wares, géo.

Montréal, 5 octobre 2012

Monsieur Jean Paul Dutrisac
Président
Office des professions du Québec

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous soumettre, en votre qualité de président de l'Office des professions du Québec, le rapport de l'Ordre des géologues du Québec pour l'exercice du 1^{er} avril 2011 au 31 mars 2012.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération très distinguée.

Le président,

Robert Wares, géo.

MESSAGE DU PRÉSIDENT

Chers collègues,

Dans le cadre de ce onzième rapport annuel de l'Ordre, il me fait grand plaisir de m'adresser à vous à titre de président. Je poursuis avec enthousiasme mon quatrième mandat de président du Conseil d'administration.

Ce rapport fait état des réalisations de l'Ordre au cours de l'exercice 2011-2012, et je vous présente les orientations et objectifs principaux pour l'exercice 2012-2013.

Faits saillants 2011-2012

Loi sur les géologues

L'objectif le plus important des deux derniers exercices a été la modification de la *Loi sur les géologues* avec pour but d'élargir le champ réservé de l'exercice de la géologie pour inclure tous les domaines où la santé et la sécurité du public québécois peuvent être affectées, tels que:

- l'alimentation en eau souterraine,
- la protection de l'environnement,
- la gestion de la contamination des terrains,
- l'aménagement et la gestion des risques naturels.

Après plus de six ans d'efforts, le projet de loi omnibus sur les Ordres professionnels du domaine des sciences appliquées a enfin été déposé à l'Assemblée Nationale au mois de mai dernier. Ce projet de loi inclut les modifications attendues de la *Loi sur les géologues*, cependant, suite au déclenchement des élections en août dernier, ce projet est maintenant retardé sans calendrier. Nous espérons néanmoins que le projet de loi sera adopté au premier semestre de 2013. Ce travail est encadré par l'Office des professions du Québec.

Réglementation

D'importants projets de réglementation ont pu progresser et aboutir durant le dernier exercice, en particulier le *Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de formation aux fins de la délivrance d'un permis*; le *Règlement sur la formation continue obligatoire des géologues* et le *Règlement sur les stages et cours de perfectionnement*.

Objectifs 2012-2013

La modification de la *Loi sur les géologues* afin d'encadrer l'exercice en environnement, aménagement et hydrogéologie demeure un objectif fondamental et stratégique qui est prioritaire pour l'Ordre pour le prochain exercice.

L'Ordre achève la mise en place des divers règlements et politiques visant l'encadrement de la profession. Ainsi, divers projets de règlements ou de modification de règlements cheminent en vue d'une adoption durant le prochain exercice, incluant le *Règlement sur l'exercice en société de la profession de géologue*. Il demeure très important pour l'Ordre que l'Office des professions poursuive ses efforts afin d'accélérer l'adoption de règlements afin d'établir un corps réglementaire cohérent.

Le Conseil d'administration doit maintenant se tourner vers l'avenir et décider des orientations de l'Ordre durant les prochaines années. Dans cet exercice de planification stratégique, le Conseil sollicite les avis, opinions et suggestions des membres de l'Ordre. Les membres sont conviés à contribuer, lors de l'assemblée annuelle, à une réflexion sur les orientations stratégiques à privilégier dans le développement futur de l'Ordre et de la profession de géologue au Québec.

Un autre défi important concerne l'avenir des relations de l'Ordre avec d'autres organisations de géologues. Ainsi, l'Ordre continuera de travailler en vue d'établir une entente visant à favoriser la mobilité des géologues dans le cadre de l'Entente France-Québec. Il est espéré qu'un accord pourra être préparé au cours de l'exercice 2012-2013. Sur un autre registre, l'Ordre des géologues du Québec se questionne sur le maintien de sa participation au sein du Conseil canadien des géoscientifiques professionnels (CCGP). Face à des problèmes de gouvernance et au questionnement des membres, le Conseil d'administration envisage le retrait de l'Ordre des géologues du CCGP. Un retrait éventuel ne devrait avoir aucun impact sur les relations avec les autres ordres ou associations professionnelles des autres provinces ou territoires.

Enfin, le nombre croissant de candidats au permis de géologue provenant d'autres pays combiné à l'évolution de l'exercice professionnel posent divers défis au chapitre des compétences : l'évaluation des compétences des candidats au permis faite par l'Ordre doit être adéquate pour assurer la protection du public tout en étant juste et équitable envers les candidats. C'est dans le but de relever ces défis que l'Ordre des géologues a entrepris de créer un référentiel des compétences en vue d'actualiser les normes d'admission et les outils d'évaluation des postulants au permis. De plus, afin d'appuyer les efforts de maintien de compétence de ses membres, l'Ordre a entrepris de développer un programme d'activités de formation continue en assignant des ressources additionnelles et en développant des collaborations avec d'autres organismes.

Je remercie les membres du Conseil d'administration pour leur excellent travail lors du dernier exercice et je me joins à mes collègues du Conseil pour remercier chaleureusement les membres des comités de leur appui et dévouement. Je suis fier d'avoir le privilège de représenter l'Ordre et ses valeurs en tant que président et membre du Conseil d'administration.

Robert Wares, géo.

Président

ANALYSE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Mise en situation

Après onze ans d'existence, l'Ordre des géologues achève la mise en place des outils réglementaires. Nous avons espoir que la *Loi sur les géologues* sera bientôt libérée de son emphase sur les valeurs mobilières liées aux ressources minérales pour viser la protection du public dans toute question requérant l'intervention professionnelle d'un géologue.

Les effectifs de l'Ordre continuent de croître et il est permis de croire que cette croissance se poursuivra encore quelques années jusqu'à ce que l'ensemble des praticiens de la géologie intègrent l'Ordre des géologues.

L'Ordre et son syndicat ont relevé les défis du contrôle disciplinaire. L'offre d'activités de formation continue se développe de même que les communications pour les membres et le public.

La croissance de l'Ordre ainsi que ses activités de contrôle de la profession entraînent d'importants défis à relever au cours des années prochaines.

Défis financiers

Tous les ordres professionnels ont les mêmes obligations sous le Code des professions. Satisfaire à ces obligations taxe les ressources financières d'un ordre de taille modeste. Ainsi, comme le rapport financier de l'exercice le démontre, les ressources requises pour assurer les enquêtes et le processus disciplinaire de même que l'accueil des nouveaux membres ont fortement augmenté. De plus l'Ordre a entrepris de développer divers outils pour améliorer l'exercice.

Ces diverses activités sollicitent sévèrement les ressources financières de l'Ordre et posent un défi qui doit être relevé. Comme les revenus de l'Ordre sont principalement tributaires des cotisations, à défaut d'une croissance suffisante des effectifs, il faudra envisager la majoration des taux de cotisation. Le Conseil d'administration est donc appelé à préciser la mise en œuvre du plan stratégique avec des contraintes financières serrées.

Défis de la compétence

Le nombre croissant de candidats au permis de géologue provenant d'autres pays combiné à l'évolution de l'exercice professionnel posent divers défis au chapitre des compétences. L'évaluation de la compétence des candidats au permis formés à l'étranger pose un double défi dans l'obligation d'assurer la protection du public tout en étant juste envers les candidats. Par ailleurs, l'exercice de la profession est en constante évolution et entraîne d'autres défis en termes du besoin de bien définir les attentes en termes des compétences requises pour la délivrance des permis de géologue ainsi que des besoins de formation continue des géologues en exercice.

C'est dans le but de relever ces défis que l'Ordre des géologues a entrepris de créer un référentiel des compétences en vue d'actualiser les normes d'admission et les outils d'évaluation des postulants au permis. De plus, l'Ordre a entrepris de développer un programme d'activités de formation continue pour appuyer les efforts de maintien de compétence des membres. Des ressources additionnelles ont en conséquence été ajoutées au sein du secrétariat de l'Ordre afin d'être en mesure de mener à bien ces projets.

Ces projets ont retenu l'attention des instances de l'Ordre durant l'exercice passé et il est prévu que des efforts substantiels seront requis dans les prochaines années pour atteindre les objectifs.

Alain Liard, géo.
Directeur général et Secrétaire

ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

CONSTITUTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Lors de la clôture des mises en candidatures le 1^{er} avril, le nombre de candidatures conformes égalait le nombre de postes à combler. Les candidats aux postes d'administrateurs ont donc été déclarés élus par acclamation sans nécessiter de scrutin.

Conformément au règlement, les nouveaux administrateurs entrent en fonction lors de la première réunion du Conseil d'administration suivant la clôture du scrutin le 1^{er} mai.

Conformément au *Règlement sur les affaires internes de l'Ordre*, M. Robert Wares a été élu président par les administrateurs lors de la première réunion suivant la clôture du scrutin, le 17 mai, 2011.

MEMBRES JUSQU'AU 30 AVRIL 2011

M. Robert P. Wares, géo., président
M. Louis Bernier, géo.
M. Jean-Louis Caty, géo.
M. Jean Demers, géo.
Mme Dyane Duquette, géo.
M. Tony Hawkes, géo.
M^{me} Anne Pouliot, administratrice nommée
M. Claude Gauvin, administrateur nommé

MEMBRES APRÈS LE 1 MAI 2011

M. Robert P. Wares, géo., président
M. Louis Bernier, géo.
M. Jean-Louis Caty, géo.
M. Jean Demers, géo.
Mme Dyane Duquette, géo.
M. Tony Hawkes, géo.
M^{me} Anne Pouliot, administratrice nommée
M. Claude Gauvin, administrateur nommé

RÉUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Durant ce onzième exercice de l'Ordre, le Conseil d'administration a tenu dix réunions régulières et trois réunions extraordinaires. À chaque séance régulière, outre toute question à l'ordre du jour, le Conseil d'administration traite les demandes de permis et reçoit les rapports d'activité des comités de l'Ordre de même que ceux du secrétaire et directeur général. Les lieux et modes de réunion sont indiqués au tableau qui suit.

CALENDRIER

Réunion	Date	Lieu
109 ^e	20 avril, 2011	Conférence téléphonique
110 ^e	17 mai, 2011	Conférence téléphonique
111 ^e	21 juin, 2011	Montréal, siège social
112 ^e	27 juillet, 2011	Téléconférence (extraordinaire)
113 ^e	23 août, 2011	Conférence téléphonique
114 ^e	27 septembre, 2011	Conférence téléphonique
115 ^e	18 octobre, 2011	Montréal, siège social
116 ^e	29 novembre, 2011	Conférence téléphonique
117 ^e	20 décembre, 2011	Montréal, siège social
118 ^e	19 janvier, 2012	Téléconférence (extraordinaire)
119 ^e	7 février, 2012	Conférence téléphonique
120 ^e	21 février, 2012	Téléconférence (extraordinaire)
121 ^e	20 mars, 2012	Montréal, siège social

DÉCISIONS

DÉCISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au cours de l'exercice, le Conseil a pris en délibération de nombreuses questions et a pris des orientations ou des décisions sous forme de résolutions ou d'instructions au directeur général.

Principaux dossiers

Depuis plusieurs années, les principaux dossiers qui retiennent l'attention du Conseil d'administration sont les changements à la *Loi sur les géologues* et la réglementation. Suite à l'Accord sur le commerce intérieur, les questions liées à la mobilité professionnelle sont en partie résolues et les nouveaux efforts de l'Ordre visent les qualifications requises pour exercer la profession.

LOI SUR LES GÉOLOGUES

Dans la foulée du travail entrepris en 2009, le Conseil a continué sa collaboration avec plusieurs ordres et l'Office des professions en vue de la modification de la *Loi sur les géologues* dans le cadre de la modification de plusieurs lois professionnelles. Les efforts ainsi consentis ont abouti à la préparation d'un projet de loi en vue de modifier plusieurs lois professionnelles ainsi que certaines dispositions du Code des professions. Lors de la fin de l'exercice, ce projet de loi était en gestation et a finalement vu le jour par son adoption en première lecture par l'Assemblée nationale le 29 mai 2012. Le projet de loi est mort au feuillet avec le déclenchement des élections du 4 septembre 2012.

Ce dossier complexe sera encore d'actualité durant l'exercice 2012-2013.

LA RÉGLEMENTATION

Le Conseil d'administration a poursuivi la préparation de nouveaux règlements et la modification de règlements existants. D'importants projets ont pu ainsi progresser durant l'exercice, en particuliers le Code de déontologie qui a été adopté en juillet 2011. Ce nouveau Code, dont le Conseil est très fier, définit dans un esprit très moderne les obligations des membres de l'Ordre des géologues.

Plusieurs règlements ont aussi été adoptés durant l'exercice, soit :

- le Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de formation aux fins de la délivrance d'un permis;
- le Règlement sur la formation continue obligatoire des géologues;
- le Règlement sur les stages et cours de perfectionnement.

En outre, divers projets de règlements ou de modification de règlements ont cheminé en vue d'une adoption durant l'exercice subséquent, soit :

- Le Règlement sur le fonds d'indemnisation;
- Le Règlement sur la comptabilité en fidéicomis;
- Le Règlement sur la tenue des dossiers et des bureaux et sur la cessation d'exercice (modernisation du règlement);
- Le Règlement sur l'exercice en société de la profession de géologue.

Le Conseil a poursuivi l'étude du projet de règlement sur les conditions de délivrance de permis. Ce règlement, en discussion avec l'Office des professions depuis 2004, permettra de compléter, dans un cadre légal lié au Code des professions, les normes d'admission et de préciser l'encadrement des diplômés durant leur période d'apprentissage suite aux études.

Ainsi, après onze (11) ans d'existence, l'Ordre des géologues voit enfin venir le jour où tout son corps réglementaire pourra être en place. Il demeure donc très important pour l'Ordre que l'Office des professions poursuive ses efforts afin d'accélérer l'adoption de règlements.

QUALIFICATIONS PROFESSIONNELLES

L'Ordre des géologues a été appelé à contribuer à plusieurs initiatives du gouvernement visant la mobilité de la main-d'œuvre. Comme la profession de géologue est planétaire et que les universités québécoises ne suffisent pas aux besoins, l'Ordre accueille des personnes formées à l'étranger depuis toujours. Il en résulte donc un défi au niveau de l'évaluation des qualifications professionnelles ou des compétences des demandeurs de permis. Ce défi de diversité est de plus exacerbé par l'évolution rapide de la profession et des compétences requises qui en découlent. Le Conseil a donc entrepris diverses actions pour satisfaire à l'obligation d'accueillir adéquatement toute personne qualifiée.

Profil de compétences : Un appui substantiel du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles a permis à l'Ordre d'entreprendre les démarches devant mener à des profils de compétences et des outils d'évaluation associés en vue de favoriser l'admission des personnes formées à l'étranger.

RÉSOLUTIONS

RÉSOLUTIONS

Durant cet exercice, en excluant les résolutions de procédure de réunion, le Conseil d'administration a adopté soixante et onze (71) résolutions dont trente-neuf (39) concernant la délivrance de permis et les radiations et une concernait la révision d'une évaluation d'équivalence. Les principales décisions par résolution du Conseil d'administration sont présentées ci-dessous (*numéro de résolution entre parenthèses*).

ADMISSIONS, RADIATIONS ET AUTORISATIONS

À chacune des réunions du Conseil d'administration, les administrateurs adoptent la liste des admissions et radiations consignées au procès-verbal.

RÈGLEMENTATION

Les projets de règlements étudiés par le Conseil d'administration concernent :

- Dans le cadre de l'étude des modifications à la Loi sur les géologues, le Conseil a donné son appui avec des réserves au projet de texte présenté par l'Office des professions. (112.2)
- Un projet de *Règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis* a fait l'objet de décisions d'orientation et de révision de textes. (110.7.2, 117.7.3).
- Un projet de *Règlement sur les normes d'exercice professionnel des géologues relatives aux bureaux, aux dossiers, et à la détention des sommes et biens* a fait l'objet d'une consultation des membres et a été adopté et transmis à l'Office des professions (113.7.3, 114.7.3). Ce projet a été scindé en deux projets de règlements soit : le *Règlement sur la comptabilité en fidéicommis* et le projet de *Règlement sur la tenue des dossiers et des bureaux et sur la cessation d'exercice* qui ont été proposés aux membres pour consultation avant leur adoption (117.7.4, 119.7.4, 118.1, 120.1).
- Un projet de *Règlement sur le fonds d'indemnisation* qui a été adopté après consultation des membres (115.7.2, 106.7.3).
- Un projet de *Règlement sur la formation continue obligatoire* a été adopté après consultation membres (111.7.3, 115.7.3, 116.7.2).
- Un projet de *Règlement sur les stages et les cours de perfectionnement* a été adopté après consultation des membres (115.7.4, 116.7.3).

- Un projet de *Règlement sur l'exercice en société de la profession de géologue* a été proposé à la consultation des membres (117.7.2)

COTISATIONS ET DROITS

La grille des cotisations et contributions pour l'inscription annuelle des membres pour l'exercice 2012-13 a été adoptée en principe pour approbation des membres réunis en assemblée. (114.4.4). Les contributions pour l'assurance et le CCGP ont été révisées (119.4.2a)

PROCÉDURES ET POLITIQUES

Une politique sur la comptabilité des acquisitions et leur capitalisation a été adoptée sur recommandation du vérificateur. (113.4.4).

Le Conseil a adopté une politique sur les délais de fermeture des dossiers d'admission pour orienter le traitement demandes de permis ou d'inscription. (116.7.5).

Le Conseil a résolu d'adopter un ensemble de politiques sur la rémunération du personnel employé par le secrétariat de l'Ordre. (117.4.2).

CONTRÔLE DE L'EXERCICE ILLÉGAL

Le Conseil d'administration a adopté quatre résolutions en vue de diverses poursuites pénales pour usurpation du titre de géologue ou exercice illégal de la profession (102.4.6, 104.5, 105.1, 107.4.4).

AFFAIRES DE L'ORDRE

Gestion des affaires courantes

Le rapport d'audit pour l'exercice précédent a été accepté par le Conseil d'administration (114.4.5). Les tarifs et droits exigés pour diverses procédures administratives ont été révisés et augmentés (119.4.2b). Le budget de l'exercice 2012-13 a été adopté (121.4.3).

Ententes

Le Conseil a résolu d'autoriser le président à signer une entente avec chacune des associations professionnelles canadiennes chargées de la surveillance de l'exercice de la géologie et du génie en vue d'assurer la collaboration et l'échange d'informations sur la discipline et le contrôle de l'exercice illégal (110.9.3).

Nominations

Durant l'exercice, diverses nominations ont été effectuées :

Comité d'inspection professionnelle

Eric Chartier, géo. (119.4.1b)

Représentant au Conseil canadien des géoscientifiques professionnels

Louis Bernier, géo. (113.9.3)

Comité d'évaluation environnementale stratégique : gaz de schistes^a

Martin Poulin, géo. (109.7.2)

^a Cette candidature a été proposée en réponse à une invitation du Secrétariat du Comité d'évaluation stratégique. Malgré cette invitation, la candidature n'a pas été retenue.

Interventions publiques

En août 2011, l'Ordre a transmis des commentaires au gouvernement dans le cadre de l'étude du *Projet de loi 14, Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable*.

En février 2012, l'Ordre a communiqué des recommandations au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs en vue du projet de *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection*.

Les interventions de l'Ordre sont publiées sous forme de mémoires et demeurent disponibles sur le portail Internet de l'Ordre à www.ogq.qc.ca.

Honneurs

L'Ordre remet des prix honorifiques pour souligner les contributions exceptionnelles de géologues à leur profession ou à la société. En 2011, le Conseil a attribué le Prix *Côme Carbonneau* à *Michel Jébrak* (114.8.2).

Le prix a été remis le 30 septembre 2011 lors de l'Assemblée annuelle des membres.

Consultation des membres

Les membres ont été consultés à plusieurs reprises dans le cadre de l'étude des projets de règlement par le Conseil d'administration. Les projets ayant fait l'objet de consultation durant l'exercice sont :

- projet de *Règlement sur les normes d'exercice professionnel des géologues relatives aux bureaux, aux dossiers, et à la détention des sommes et biens*
- projet de *Règlement sur la comptabilité en fidéicommis*
- projet de *Règlement sur la tenue des dossiers et des bureaux et sur la cessation d'exercice*
- projet de *Règlement sur le fonds d'indemnisation*.
- projet de *Règlement sur la formation continue obligatoire*
- projet de *Règlement sur les stages et les cours de perfectionnement*
- projet de *Règlement sur l'exercice en société*.

Bourses

L'Ordre remet des bourses de 1000 \$ aux étudiants du premier cycle désignés par les départements de géologie à l'Université du Québec à Chicoutimi, l'Université Laval, l'Université du Québec à Montréal et l'Université McGill. Ces bourses sont en partie financées par les généreux dons des entreprises minières *Mines Agnico-Eagle*, *Mines d'Or Virginia*, et *Corporation minière Osisko*.

Commandites

L'Ordre appuie des manifestations et des événements intéressant les géologues et futurs géologues. Au cours de l'exercice, l'Ordre a offert des contributions modestes (200 à 500 \$) à l'organisation de divers événements visant une clientèle étudiante.

ACTIVITÉS DES COMITÉS ET AUTRES INSTANCES

BUREAU DU SYNDIC

Le Bureau du Syndic, composé du Syndic Me Neville-Warren Cloutier, géo., des Syndic-adjoints MM. André D'Aragnon, géo et Bryan S. Osborne, géo, traite les demandes d'enquête ou de conciliation concernant l'exercice des géologues.

Ainsi, durant l'exercice 2011-2012, le Bureau du Syndic a traité 11 dossiers tels que répertoriés aux tableaux ci-dessous. Au 31 mars 2012 trois dossiers d'enquête sont en traitement. De plus, le Bureau du Syndic a déposé une plainte devant le Conseil de discipline au cours de l'exercice.

Activités du bureau du syndic

- | | |
|--|---|
| ▪ Enquête en cours au début de la période: | 7 |
| ▪ Conciliations de compte en cours au début de la période: | 0 |
| ▪ Dossiers ouverts durant la période: | 4 |

Total des dossiers :	11
----------------------	----

Évolution des dossiers

- | | |
|---|-----|
| ▪ Décisions rendues sur enquêtes : | 8 |
| ▪ Plainte disciplinaire déposée : | (1) |
| ▪ Enquêtes en cours à la fin de la période: | 3 |
| ▪ Conciliations complétées durant la période: | 0 |
| ▪ Conciliation en cours à la fin de la période: | 0 |

Total des dossiers :	11
----------------------	----

Nature des interventions du syndic

- | | |
|--|---|
| ▪ Informations obtenues du public : | 0 |
| ▪ Informations obtenues d'un membre : | 0 |
| ▪ Informations obtenues de l'Ordre: | 0 |
| ▪ Demandes de tenue d'enquêtes du public : | 5 |
| ▪ Demandes de tenue d'enquêtes d'un membre : | 4 |
| ▪ Demandes de tenue d'enquêtes de l'Ordre : | 2 |
| ▪ Demandes de tenue de conciliation de comptes : | 0 |

Note du Syndic

Selon nous, le public est mieux informé du rôle de l'Ordre dans la protection du public. Bien que le nombre de dossiers soit inférieur à l'exercice précédent, les dossiers s'avèrent plus complexes qu'auparavant. Ainsi, sachant qu'un dossier d'enquête peut traiter plusieurs sujets, nous avons examiné des comportements professionnels (10), des conflits d'intérêts (4), des dossiers portant sur l'aménagement et l'environnement (1) et en exploration-ressource (1). Le traitement des dossiers dure en moyenne de cinq (5) à sept (7) mois (plage de un (1) à dix-huit (18) mois). De plus, nous observons que plusieurs professionnels sont appelés à agir également comme administrateurs de compagnie(s). Pour le public en général et parfois chez certains géologues, la distinction entre ces deux types de responsabilités n'est pas toujours évidente. Le risque de conflit d'intérêts demeure toujours présent, non seulement dans le cas où un(e) géologue est à la fois administrateur et professionnel œuvrant pour un même employeur mais également, lorsqu'une personne agit comme consultant(e) pour sa propre compagnie. Une grande vigilance face à l'éthique personnelle s'impose dans la gestion des affaires.

Me Neville-Warren Cloutier, Géo, Syndic

<p>SURVEILLANCE DE L'EXERCICE ILLÉGAL</p>	<p>Outre ces activités liées au rôle d'enquête et conciliation définies dans le Code des professions, le Syndic contribue un encadrement aux enquêtes sur l'exercice illégal ou l'usurpation de titre. Une poursuite pénale attend une décision depuis septembre 2010. Le tableau ci-dessous résume ces activités.</p> <p>Contrôle de l'exercice illégal et usurpation de titre 2011-2012</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Dossiers concernant l'exercice illégal: 12 ▪ Dossiers concernant l'usurpation de titre: 0 ▪ Poursuites pénales en cours 2 ▪ Poursuites pénales intentées durant l'exercice 0 ▪ Sanctions pénales 0
<p>COMITÉ DE RÉVISION</p>	<p>Membres Myles A. Carter, géo. responsable du comité Roch Poulin, géo. Anne Pouliot, administratrice nommée, Claude M. David, géo. Arthur Duquette, géo. Christian Lefebvre, géo.</p> <p>Activités du comité Au cours de l'exercice, le comité de révision a traité une demande de révision de décision du Syndic. Cette demande étant parvenue à l'Ordre dans les derniers jours de l'exercice précédent. Le Comité a étudié cette demande et conclu que la décision du Syndic était appropriée et qu'aucune autre action n'était requise.</p>
<p>CONSEIL DE DISCIPLINE</p>	<p>Le conseil de discipline est constitué en vertu de l'article 116 du Code des professions. Il est saisi de toute plainte formulée contre un membre de l'Ordre ou contre une personne qui a été membre de l'Ordre, pour une infraction aux dispositions du Code des professions ou des règlements adoptés conformément au Code.</p> <p>Membres M^e Jacques Parent, président (jusqu'au 5 mars 2012) M^e Jean-Guy Légaré, président (à compter du 5 mars 2012) André Bériault, géo. Rock M. Poulin, géo. Michel Crevier, géo. Christian Derosier, géo. Raynald Jean, géo. Raymond Legault, géo.</p> <p>Activités du conseil durant l'exercice : Nombre de plaintes reçues: une (1). Nombre d'audiences du conseil : deux (2). Nombre de décisions rendues: aucune (0).</p> <p>Sanctions Aucune sanction n'a été imposée durant l'exercice.</p>
<p>CONSEIL D'ARBITRAGE</p>	<p>Membres Michel Maeyens, géo Michel Bardoux, géo</p> <p>Activités du conseil Au cours de l'exercice, le conseil d'arbitrage n'a reçu et n'a eu à traiter aucune demande d'arbitrage et aucune demande n'était en suspens à la fin de l'exercice.</p>

<p>COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE</p>	<p>Membres Marc Antoine Audet géo. Nancy Suzanne Berranger, géo. (jusqu'à novembre 2011) Alain Blanchette, géo. Marc Boivin, géo. Eric Chartier, géo. (après le 7 février 2012) Philippe Cloutier, géo. Serge Hébert, géo. Secrétaire du comité</p> <p>Surveillance générale Durant l'exercice 2011-2012, dans le cadre du programme de surveillance générale, un inspecteur a effectué 35 visites d'inspection. Les visites d'inspection continuent à viser principalement les géologues en pratique privée et ceux œuvrant au sein d'entreprises junior d'exploration minière.</p> <p>Enquêtes particulières Durant l'exercice aucune enquête particulière n'a eu lieu.</p> <p>Activités du comité Au cours de l'exercice 2011-2012, le comité s'est réuni trois (3) fois pour traiter des questions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Programme de surveillance : élaboration d'un projet de programme d'inspection incluant les critères de sélection des membres à inspecter. • Suivi des inspections : révision des rapports et dossiers d'inspection, décision sur les suites à donner dans chaque dossier individuel.
<p>COMITÉ DES NORMES D'ADMISSION</p>	<p>Membres Gilbert Prichonnet, géo. (UQAM) - Responsable Georges Beaudoin, géo. (U. Laval) Pierre Cousineau, géo. (UQAC) AE Williams-Jones (McGill) Pierre-André Garneau, géo. Alain Liard, géo.</p> <p>Mandat Le comité a pour mission de proposer au Conseil d'administration des normes de qualifications pour permettre la délivrance des permis aux personnes aptes à l'exercice professionnel en géologie. Le comité est formé de représentants des institutions d'enseignement et de praticiens exerçant dans les divers champs de la géologie.</p> <p>Activités du Comité Le comité ne s'est pas réuni durant l'exercice.</p>

COMITÉ DES EXAMINATEURS

Membres

Bernard Boucher, géo.
Marie-France Bugnon, géo.
Normand Goulet, géo.
Bernard Long, géo.
Martin Stapinsky, géo.
Daniel Tousignant, géo.

Mandat

Ce comité est responsable de l'évaluation des qualifications des candidats au permis de géologue. Il recommande la délivrance des permis au Conseil d'administration sur la base de son évaluation. Depuis juillet 2011, il est responsable de décider de l'équivalence des diplômes ou de la formation des demandeurs de permis en application du *Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de formation aux fins de la délivrance d'un permis de l'Ordre des géologues du Québec*.

Activités du comité

Durant l'exercice, le comité a tenu dix (10) réunions qui ont permis d'étudier 115 dossiers divers. En outre, le comité a collaboré à l'amélioration des procédures de traitement des demandes de permis ou d'équivalence en relation avec le nouveau règlement.

Le comité étudie les dossiers des postulants pour vérifier la formation et l'expérience en fonction des critères d'admission (incluant une expérience en contexte canadien). Le comité est donc appelé à évaluer deux éléments : la formation et l'expérience. Dans le cas des titulaires d'un diplôme reconnu, la formation n'a pas à être évaluée. Les personnes sans l'expérience requise postulent un statut de stagiaire. Ceux qui ont été reçus comme stagiaires n'ont pas à refaire la démonstration de leur formation et ne déposent qu'un dossier d'expérience.

Un permis de géologue est recommandé pour le candidat qui détient la formation et l'expérience requises. Lorsque l'expérience est insuffisante, un statut de stagiaire est recommandé de même lorsqu'une déficience limitée de formation est observée, il s'agit alors d'une reconnaissance partielle de la formation avec prescription de remèdes. Notez que les postulants non-titulaires d'un diplôme reconnu peuvent avoir été formés au Québec, ailleurs au Canada, ou dans un autre pays. Enfin, comme le statut de stagiaire est temporaire, la personne à qui un statut de stagiaire est conféré déposera normalement une seconde demande pour obtenir le permis de géologue.

<p>COMITÉ DE VÉRIFICATION</p>	<p>Membres Jean Demers Claude Gauvin</p> <p>Mandat Ce comité du Conseil d'administration aide le Conseil à s'acquitter de ses responsabilités de surveillance du processus de présentation de l'information financière notamment le système de contrôle interne, le processus de vérification et les procédés appliqués pour superviser le respect des lois et règlements. Le président de l'Ordre participe au travail du comité au besoin.</p> <p>Activités du comité Au cours de l'exercice 2011-2012, le comité de vérification s'est réuni à deux reprises. Lors de ces réunions, le comité a :</p> <ul style="list-style-type: none"> • revu le travail du vérificateur et a ensuite recommandé au Conseil d'administration l'acceptation du rapport du vérificateur. • passé en revue tous les postes des produits et des charges et a recommandé au Conseil d'administration l'approbation d'un budget pour l'exercice 2012-2013.
<p>COMITÉ CONSULTATIF SUR LA GÉOLOGIE DE L'AMÉNAGEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT</p>	<p>Membres André Bériault, géo. Yves Leblanc, géo. et ing. Suzie Léger, géo. Martin Liard, géo. Martin Poulin, géo. Rock Poulin, géo. François Prud'homme, géo. Graeme Wallace, géo.</p> <p>Mandat Le Comité informe et propose des initiatives au Conseil d'administration sur des sujets visant l'amélioration et le contrôle de l'exercice de la géologie de l'aménagement et de l'environnement ainsi que la protection du public en relation avec la géologie. L'exercice de la géologie dans ces domaines vise à assurer le bien-être, les intérêts et la sécurité du public en particulier face aux risques naturels et induits, à l'utilisation de l'eau souterraine et à la contamination des terrains.</p> <p>Activités du comité Durant l'exercice, le comité a contribué à diverses interventions de l'Ordre concernant les lois et règlements encadrant la protection de l'environnement au Québec. Le principal dossier auquel le comité a contribué concerne la préparation de recommandations au <i>Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs</i> en vue du projet de <i>Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection</i>.</p> <p>Les commentaires formulés par l'Ordre ont visé à attirer l'attention du législateur sur diverses omissions du projet qui avaient pour résultat de laisser plusieurs failles dans la protection que pouvait amener un tel règlement.</p>

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

PERMIS

Le Conseil d'administration de l'Ordre des géologues délivre au candidat qualifié un permis de géologue en vue de l'exercice professionnel. Une autorisation d'exercice sous la supervision d'un géologue avec titre de géologue stagiaire est conférée au candidat qui satisfait aux exigences de formation sans satisfaire aux autres exigences du permis.

Les géologues stagiaires ne sont pas des géologues professionnels au sens de la loi, mais, en accord avec les ordres professionnels de géologues au Canada, l'Ordre juge important d'assurer l'encadrement professionnel des diplômés durant la période pendant laquelle ils acquièrent l'expérience nécessaire à l'exercice autonome de la profession.

Les personnes autrement admissibles au permis de géologue qui ne présentent pas de preuves de la maîtrise du français sont éligibles à un permis temporaire renouvelable avec l'accord de l'Office québécois de la langue française.

INSCRIPTIONS ET AUTORISATIONS SPÉCIALES

L'Ordre compte quatre classes de membres à son répertoire:

1. les géologues, actifs, inscrits au Tableau avec plein droit d'exercice. Les titulaires de permis temporaires ou restrictifs sont comptés avec les géologues.
2. les géologues stagiaires, actifs, inscrits au Répertoire avec droit d'exercice limité sous supervision.
3. les géologues inactifs, inscrits au Tableau mais qui n'exercent pas pour diverses raisons (chômage, congé parental, etc.)
4. les géologues retraités, inscrits au Tableau mais qui n'exercent plus tout en gardant contact avec la profession.

Les tableaux suivants résument l'évolution du nombre des membres et d'autorisations spéciales de même que le nombre de permis délivrés et de radiations au cours de l'exercice 2011-2012.

INSCRIPTIONS

Statut	Géologue	Géologue inactif	Retraité	Stagiaire
Début exercice	740	11	27	211
Décès	1			
Radiations	25	1		14
Fin exercice	815	13	29	225

DÉLIVRANCE DE PERMIS

Description	Géologue	Temporaire	Restrictif temporaire
Permis délivrés	61	15	3

AUTORISATIONS SPÉCIALES

Autorisations délivrées : 51

Autorisations renouvelées : 5

COTISATIONS DES MEMBRES

Statut	Montant ^b
Géologue	490 \$
Géologue membre OIQ	310 \$
Géologue temporaire APGO	248 \$
Géologue retraité	119 \$
Géologue inactif	186 \$
Géologue stagiaire	263 à 474 \$

Notes :

1. Outre la cotisation à l'Ordre, les géologues ont à payer :
 - La contribution (de 20 à 25 \$) à l'Office des professions décrétée chaque année par le gouvernement,
 - La contribution au programme d'assurances professionnelles obligatoire (12 \$),
 - La cotisation au Conseil Canadien des Géoscientifiques Professionnels (27 \$),
 - Les taxes.
2. Les membres en pratique privée ont aussi à souscrire une police d'assurance responsabilité professionnelle et doivent fournir les détails de la police sur demande.
3. Les personnes qui s'inscrivent en cours d'exercice paient une cotisation ajustée proportionnellement au nombre de mois restant dans l'exercice.

EMPLOYÉS PERMANENTS (SIÈGE SOCIAL)

Au 31 mars 2012, l'Ordre compte trois employés permanents:

- M. Alain Liard, géo, directeur général et secrétaire
- M. Lan Vu, géo, conseiller aux affaires professionnelles (temps partiel)
- Mme Suzanne Leclair, géo, chargée d'affaires professionnelles aux admissions, aux communications et à la formation continue. Mme Leclair s'est joint au secrétariat en février 2012.

Depuis le 1^{er} mai 2008, le soutien administratif au secrétariat de l'Ordre est fourni en impartition par Gestion PGA.

^b Montants arrondis au dollar.

ORDRE DES GÉOLOGUES DU QUÉBEC

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2012

ORDRE DES GÉOLOGUES DU QUÉBEC

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2012



ORDRE DES GÉOLOGUES DU QUÉBEC

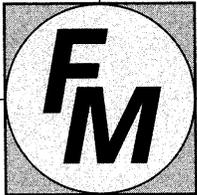
ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2012

TABLE DES MATIÈRES

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	1 et 2
RÉSULTATS	3
ÉVOLUTION DES SURPLUS LIBRES	4
BILAN	5
FLUX DE TRÉSORERIE	6
NOTES COMPLÉMENTAIRES	7 à 12
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	13





FRANÇOIS MÉNARD, C.A., FCMA, M.FISC.

2260 est Boul. de la Concorde, Laval (Québec) H7E 2A7
Tél.: (514) 383-2424 Téléc.: (450) 668-1808

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de
L'ORDRE DES GÉOLOGUES DU QUÉBEC

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'ORDRE DES GÉOLOGUES DU QUÉBEC, qui comprennent le bilan au 31 mars 2012 et les états des résultats, de l'évolution des surplus libres et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre des géologues du Québec au 31 mars 2012, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.


FRANÇOIS MÉNARD, FCPA, FCMA, C.A., M.Fisc.
Par François Ménard, FCPA auditeur, FCMA, C.A.

Laval, le 7 août 2012



RÉSULTATS

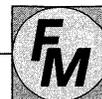
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2012

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
PRODUITS		
Cotisations annuelles	434 224 \$	392 761 \$
Régime collectif d'assurance responsabilité	10 573	9 600
Cotisations - CCGP	26 535	24 150
Admission et examen	78 496	51 849
Amendes	---	114 510
Formation continue	5 740	---
Revenus de placements	4 474	5 578
Ventes de documents et sceaux	3 220	2 366
Subventions	88 789	21 211
Autres revenus	<u>21 092</u>	<u>11 160</u>
	<u>673 143</u>	<u>633 185</u>
CHARGES		
Administration et autres activités (Annexe 1)	223 611	247 251
Assurances responsabilité	6 567	7 012
Conseil de discipline	42 347	1 829
Formation continue	10 402	---
Bureau du syndic	90 086	22 415
Inspection professionnelle	22 243	29 302
Admission et autorisations	98 733	81 523
Comité des normes d'admission	12	---
Surveillance de l'exercice illégal	36 841	52 035
Communications et événements	24 101	6 632
Contributions		
Bourses et activités étudiantes	5 220	5 910
CCGP	43 602	33 163
Conseil Interprofessionnel du Québec	6 342	5 160
Profil de compétences	<u>101 775</u>	<u>21 212</u>
	<u>711 882</u>	<u>513 444</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES (DES CHARGES SUR LES PRODUITS)	<u>(38 739) \$</u>	<u>119 741 \$</u>

ÉVOLUTION DES SURPLUS LIBRES

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2012

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
SOLDE AU DÉBUT	291 254 \$	171 513 \$
Excédent des produits sur les charges (des charges sur les produits)	<u>(38 739)</u>	<u>119 741</u>
SOLDE À LA FIN	<u>252 515 \$</u>	<u>291 254 \$</u>



BILAN

31 MARS 2012

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
ACTIF		
COURT TERME		
Encaisse	245 645 \$	464 306 \$
Placements temporaires (note 3)	400 000	370 229
Débiteurs	8 875	12 518
Frais imputables au prochain exercice	<u>28 202</u>	<u>28 575</u>
	682 722	875 628
PLACEMENTS (note 3)	100 000	---
IMMOBILISATIONS (note 4)	<u>8 513</u>	<u>24 530</u>
	<u>791 235 \$</u>	<u>900 158 \$</u>
PASSIF		
COURT TERME		
Créditeurs	155 015 \$	124 180 \$
Revenus reportés	<u>333 705</u>	<u>434 724</u>
	488 720	558 904
AVOIR DES MEMBRES		
Surplus libres	252 515	291 254
Réserve pour frais légaux	<u>50 000</u>	<u>50 000</u>
	<u>302 515</u>	<u>341 254</u>
	<u>891 235 \$</u>	<u>900 158 \$</u>

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



 Président

FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2012

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
EXPLOITATION		
Excédent des produits sur les charges (des charges sur les produits)	(38 739) \$	119 741 \$
Élément hors liquidités		
Amortissement des immobilisations	<u>17 274</u>	<u>26 180</u>
	(21 465)	<u>145 921</u>
Variation des éléments du fonds de roulement ne constituant pas des liquidités		
Débiteurs	3 643	702
Frais imputables au prochain exercice	373	(4 310)
Créditeurs	30 835	30 230
Revenus reportés	(101 019)	<u>107 136</u>
	<u>(66 168)</u>	<u>133 758</u>
	<u>(87 633)</u>	<u>279 679</u>
INVESTISSEMENT		
Acquisition de placements	(400 000)	---
Acquisition d'immobilisations	<u>(1 257)</u>	<u>(2 217)</u>
	<u>(401 257)</u>	<u>(2 217)</u>
VARIATION DES LIQUIDITÉS	(488 890)	277 462
LIQUIDITÉS AU DÉBUT	<u>834 535</u>	<u>557 073</u>
LIQUIDITÉS À LA FIN (note 5)	<u>345 645 \$</u>	<u>834 535 \$</u>

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2012

1. CONSTITUTION ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Ordre des géologues du Québec est constitué en vertu du code des professions, sanctionné par l'Assemblée Nationale du Québec. La fonction principale de l'ordre est d'assurer la protection du public. Elle est régie par le Code des professions du Québec et considéré comme un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

L'Ordre doit notamment assurer la délivrance de permis d'exercice aux candidats réunissant les conditions requises, le maintien du Tableau de l'Ordre et le contrôle de l'exercice de la profession par ses membres.

Les états financiers de l'Ordre des géologues du Québec sont préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada et présentés en conformité avec les articles 22 à 25 du Règlement sur le rapport annuel d'un ordre professionnel.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES**Placements**

Les placements sont comptabilisés au coût.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement constant aux taux suivants :

Mobilier de bureau	20 %
Logiciels	33 1/3 %
Matériel informatique	30 %

Comptabilisation des produits

Les cotisations encaissées sont imputées aux revenus de l'exercice pour lequel celles-ci sont versées. Les sommes encaissées relatives aux exercices à venir sont considérées comme des revenus reportés.

Les autres produits sont comptabilisés dans la période à laquelle ils se rapportent.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2012

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)**Composition des liquidités**

Aux fins de l'état des flux de trésorerie, les liquidités comprennent les espèces et quasi-espèces qui ne sont grevées d'aucune affectation. Les espèces comprennent l'encaisse et les dépôts à vue. Les quasi-espèces comprennent les placements détenus pour faire face aux engagements de trésorerie à court terme mais non ceux détenus à des fins d'investissement; d'une façon plus précise, elles comprennent les placements dont la valeur ne risque pas de changer d'une façon significative. Aucun placement détenu sous forme d'actions n'est inclus dans les quasi-espèces.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers selon les principes comptables généralement reconnus exige que la direction utilise des estimations et des hypothèses qui affectent les montants de l'actif et du passif comptabilisés, l'information sur les éléments d'actif et de passif éventuels ainsi que les montants des produits et des charges comptabilisés au cours de l'exercice.

Apports reçus sous forme de service

Le fonctionnement de l'Ordre dépend, en partie, des services de nombreux membres bénévoles. Du fait que l'ordre ne se procure normalement pas ses services contre paiement et qu'il est difficile de faire une estimation de leur juste valeur, ces apports ne sont pas pris en compte dans les états financiers.

Instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont constatés initialement à la juste valeur et leur évaluation ultérieure dépend de leur classement, comme il est décrit ci-après. Leur classement dépend de l'objet visé lorsque les instruments financiers ont été acquis ou émis, de leurs caractéristiques et de leur désignation par l'organisme. La comptabilisation à la date de règlement est utilisée.

Classification

Encaisse et placements temporaires
Débiteurs
Créditeurs

Détenus à des fins de transactions
Prêts et créances
Autres passifs

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2012

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

Instruments financiers (suite)

Détenus à des fins de transaction

Les actifs financiers détenus à des fins de transaction sont des actifs financiers qui sont généralement acquis en vue d'être revendus avant leur échéance ou qui ont été désignés comme étant détenus à des fins de transaction. Ils sont mesurés à la juste valeur à la date de clôture. Les fluctuations de la juste valeur qui incluent les intérêts gagnés, les intérêts courus, les gains et les pertes réalisés sur cession et les gains et pertes non réalisés sont inclus dans les autres produits.

Prêts et créances

Les prêts et créances sont comptabilisés au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Autres passifs

Les autres passifs sont comptabilisés au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif et comprennent tous les passifs financiers autres que les instruments dérivés.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction liés aux actifs financiers détenus à des fins de transaction sont passés en charges au moment où ils sont engagés. Les coûts de transaction liés aux actifs financiers disponibles à la vente, aux actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance, aux autres passifs et aux prêts et créances sont comptabilisés en diminution de la valeur comptable de l'actif ou du passif et sont ensuite constatés sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Méthode du taux d'intérêt effectif

L'organisme utilise la méthode du taux d'intérêt effectif pour constater le produit ou la charge d'intérêt, ce qui inclut les coûts de transaction ainsi que les frais, les primes et les escomptes gagnés ou engagés relativement aux instruments financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2012

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

Instruments financiers (suite)

Risque de taux d'intérêt

L'Ordre est exposé au risque de taux d'intérêt relativement à sa trésorerie, à ses équivalents de trésorerie et à ses placements. Une hausse des taux d'intérêt peut avoir un effet négatif sur la juste valeur des placements, tandis qu'une baisse des taux d'intérêt peut avoir un effet positif sur la juste valeur des placements.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité provient du délai éventuel de réalisation de la juste valeur des placements. L'Ordre gère son risque de liquidité en exerçant une surveillance constante des flux de trésorerie provisionnels et réels et en gérant les échéances des actifs et passifs financiers.

Risque de crédit

Il y a concentration du risque lorsqu'un groupe de clients présente une caractéristique économique commune qui fait que des changements l'ordre économique ou autre influent de la même façon sur leur capacité de remplir leurs obligations. Pour l'Ordre, les concentrations importantes du risque de crédit se rapportent à des secteurs d'activités. Pour ce qui est des créances, l'Ordre ne court aucun risque important à l'égard d'un client unique.

3. PLACEMENTS

	<u>2012</u> JVM	<u>2012</u> COÛT	<u>2011</u> COÛT
Certificat de placements garantis taux variant entre 1,29% et 2 %	502 251 \$	500 000 \$	370 229 \$
Placements échéant à court terme	<u>400 991</u>	<u>400 000</u>	<u>370 229</u>
	<u>101 260 \$</u>	<u>100 000 \$</u>	<u>--- \$</u>

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2012

4. IMMOBILISATIONS

			<u>2012</u>	<u>2011</u>
	<u>Coût</u>	<u>Amortis- sement cumulé</u>	<u>Valeur comptable</u>	<u>Valeur comptable</u>
Mobilier de bureau	3 508 \$	1 855 \$	1 653 \$	865 \$
Logiciels	62 528	57 289	5 239	20 897
Matériel informatique	<u>3 827</u>	<u>2 206</u>	<u>1 621</u>	<u>2 768</u>
	<u>69 863 \$</u>	<u>61 350 \$</u>	<u>8 513 \$</u>	<u>24 530 \$</u>

5. LIQUIDITÉS

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Encaisse	245 645 \$	464 306 \$
Placements temporaires	<u>100 000</u>	<u>370 229</u>
	<u>345 645 \$</u>	<u>834 535 \$</u>

6. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

L'Ordre s'est engagé en vertu d'un contrat de gestion de trois ans échéant le 31 mars 2015. Les versements annuels exigibles sont de 124 565 \$ majoré annuellement de l'indice du coût de la vie pour le Québec, avec un minimum de 2%. L'engagement total pour la durée restante du contrat s'élève à 373 695 \$.

7. INSTRUMENTS FINANCIERS

Juste valeur

Les justes valeurs de l'encaisse, des placements temporaires, des débiteurs, et des créiteurs correspondent approximativement à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme. La direction estime que l'Ordre n'est pas exposé à des risques de taux d'intérêts, de liquidités et de crédits importants provenant de ces instruments financiers.

8. GESTION DU CAPITAL

En matière de gestion du capital, les objectifs de l'Ordre sont de préserver sa capacité de poursuivre sa mission d'assurer la compétence des membres et la protection du public.

L'Ordre n'est soumis à aucune exigence externe en matière de capital.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2012

9. VENTILATION DES CHARGES

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Les coûts indirects sont ventilés comme suit :		
Conseil de discipline	3 982 \$	1 740 \$
Formation continue	5 848	---
Bureau du syndic	1 708	3 162
Inspection professionnelle	20 753	23 527
Admission et autorisation	76 056	70 933
Surveillance de l'exercice illégal	30 161	23 471
Communication et événement	10 427	---
CCGP	9 676	---
Profil de compétence	<u>18 607</u>	<u>---</u>
	<u>177 218 \$</u>	<u>122 833 \$</u>

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2012

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
ANNEXE 1 - ADMINISTRATION ET AUTRES ACTIVITÉS		
Salaires et charges sociales	66 755 \$	90 463 \$
Secrétariat	74 335	66 999
Assurances des biens	1 500	1 552
Déplacements et représentation	9 101	8 955
Frais de bureau	12 333	13 531
Honoraires professionnels	23 170	20 746
Intérêts et frais bancaires	13 546	13 620
Mauvaises créances	46	---
Postes et messageries	2 397	2 413
Taxes et permis	1 522	1 386
Télécommunications	1 632	1 406
Amortissement des immobilisations	<u>17 274</u>	<u>26 180</u>
	<u>223 611 \$</u>	<u>247 251 \$</u>